



U.C.S.A.cgt

Préavis de grève du 31 mars 2016

Retrait du projet de Loi El Khomri !

Les faits sont têtus. En dépit des quelques aménagements apportés au texte initial, le projet de Loi El Khomri est en grande partie intact et il contient toujours des dispositions qui, si elles étaient adoptées, marqueraient un véritable recul de civilisation.

- La possibilité d'apprécier la réalité du motif économique du licenciement à l'échelle des seules entreprises implantées sur le territoire français et non plus au groupe. C'est la porte ouverte à tous les licenciements boursiers puisqu'il suffira d'organiser les difficultés économiques dans l'entreprise que le patron souhaitera "dégraisser".
- Les accords de "maintien dans l'emploi" seront remplacés par les "accords en vue de la préservation ou du développement de l'emploi" et permettront de baisser les salaires et de flexibiliser le temps de travail. Si le salarié refuse, il sera licencié pour "cause réelle et sérieuse" et non plus pour licenciement économique (sans garanties de reclassement ni indemnités).
- Et surtout, l'inversion de la hiérarchie des normes, le coeur de ce projet, et qui donnerait toute latitude aux patrons des entreprises de négocier localement des accords moins favorables que la Loi ou l'accord de branche, et donc de créer leur propre code du travail sur des dispositions aussi importantes que les salaires, le temps et l'organisation du travail, etc.

Au prétexte de favoriser l'emploi (en facilitant les licenciements) ce projet remet en cause nos droits conquis concernant La santé, le repos, les congés, la rémunération du travail, le respect du temps de travail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, la démocratie dans l'entreprise.

La CGT combat pour le retrait du projet de loi El Khomri et l'ouverture de négociations pour construire le Code du travail du XXIème Siècle et conquérir des droits individuels garantis collectivement.

Pour faire du 31 mars une puissante journée de mobilisation et de permettre aux salariés de se joindre aux manifestations, la CGT de France télévisions appelle le personnel à cesser le travail à compter de 0H00 et pour une durée de 24H00.

Paris, le 25 mars 2016

CGT France télévisions

7, esplanade Henri de France + Bureau R200 + 75907 Paris cedex 15 + Tél. 01.56.22.88.32/20.04 + Fax. 01.56.22.88.47/20.09 + www.snrt-cgt-ftv.org + www.snjcgt.fr

O. Givélette
le 25/3/2016
à 19^h 45

*Reçu en mains propres avec
les réserves d'usage -*

B. Mannin